

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BENFELD
PROCES - VERBAL
DE LA SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2014

Le neuf septembre deux mille quatorze à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Benfeld se réunit en séance ordinaire dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jacky WOLFARTH, maire.

Etaient présents : Lucienne GILG, Louis ZOBEÏDE, Mona PAJOLE, Jean-Marc SAAS, Nathalie GARBACIAK, Bruno LEFEBVRE, Stéphanie GUIMIER, Bernard BOUTONNET, Sonia SCHMIDT, Christian SITTLER, Daniel WALDVOGEL, Jean-Jacques KNOPF Claude WEIL, Elisabeth DE MONTIGNY, Anne-Marie GINTZ, Frédéric OSTERTAG, Florence SCHWARTZ, François LARDINAIS, Nathalie VAN THOM, Christophe FURST, Corinna BUISSON, Tania MUHLMEYER, Benoît GSELL, Christine VAUTIER, Christian JAEG, Guy RIEFFEL et Marie-Paule MULLER.

Absent : Erik GARCIA

ORDRE DU JOUR

- 1) Communiqués du Maire
- 2) Information sur les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de compétence
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2014
- 4) Affaires d'urbanisme et travaux :
 - a) *Rapport d'activité 2013 d'Electricité de Strasbourg*
 - b) *Préemption de la parcelle Section AC 185/119*
 - c) *Renouvellement des baux de chasse pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024*
 - d) *Renouvellement de l'adhésion au PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées)*
- 5) Affaires financières :
 - a) *Fixation des tarifs de l'école de musique, de danse et de théâtre*
 - b) *Renouvellement de la ligne de trésorerie*
- 6) Rapport des commissions

Le Maire ouvre la séance à 20h00 en saluant les conseillers présents et les représentants de la presse.

1) COMMUNIQUES DU MAIRE

1) *Installation de Monsieur Christian JAEG*

Suite à la démission de Monsieur Daniel WALTER et de celle de Madame Débora EYER-FAES, qui ne souhaite pas siéger, Monsieur Christian JAEG, suivant de la liste « Une nouvelle dynamique pour Benfeld » est installé dans ses fonctions de conseiller municipal avec effet immédiat.

2) Invitations diverses et dates à retenir

Le maire invite les conseillers municipaux aux manifestations et réunions à venir, à savoir :

- mercredi 10 septembre à 20h00 : commission de la culture
- dimanche 14 septembre à partir de 12h00 : pique nique citoyen – rue de la Digue
- mardi 16 septembre à 20h00 : commission de la communication
- jeudi 18 septembre à 19h00 au club house de la salle des sports : commission des sports
- samedi 20 septembre à 11h00 à l'hôtel de ville : vernissage de l'exposition « Les Benfeldois et la grande guerre, 1914 », qui se tiendra du 21 septembre au 21 décembre au musée
- dimanche 21 septembre : journée du patrimoine
- dimanche 21 septembre : rencontres de voitures et motos anciennes (centre ville)
- dimanche 21 septembre : journée de sensibilisation à la propreté en ville
- dimanche 21 septembre : marché aux puces de l'AAPPMA à l'étang de pêche
- vendredi 26 septembre à 20h00 à la médiathèque : spectacle-conférence « Journal du capitaine de rêves »
- dimanche 28 septembre : élections sénatoriales (pour les grands électeurs)
- samedi et dimanche 4-5 octobre à la salle des fêtes : exposition de fruits et légumes par la Société d'Arboriculture

3) Remerciements

Le maire adresse ses remerciements à tous les bénévoles, élus et membres des services de la ville qui ont participé à la réussite des récentes manifestations : fête de la musique, fête du 14 juillet, Stubbehansel et fête du sport

4) Affaires juridiques en cours

Recours de M Jean-Claude MOOG et Mme Reine LEHMANN

Par requête du 12 mars 2010 M Jean-Claude MOOG et Mme Reine LEHMANN ont saisi le Tribunal Administratif en vue d'annuler l'arrêté du 14 janvier 2010 par lequel le maire de Benfeld a accordé à l'Hôpital Local de Benfeld un permis de construire en vue de la réalisation de l' EHPAD et de mettre à la charge de la commune une somme de 1 500 € aux titres des frais de procédure.

Par décision du 19 mars 2014, la requête a été rejetée pour tous les griefs avancés et les intéressés ont été condamnés à verser une somme de 1 000 €, respectivement à la commune et à l'Hôpital aux titres des frais.

Par requête du 5 août 2014, les consorts MOOG-LEHMANN ont interjeté appel de cette décision auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nancy.

Par requête du 22 août 2014, la menuiserie BIEBER a introduit un recours auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg en contestation de la validité du marché attribué à la Société HUNSIGER (lot n° 6 : menuiserie extérieure bois/alu et vitrerie) dans le cadre de l'appel d'offres pour les travaux de l'Ecole Briand.

5) Travaux à la déchèterie

Suite à notre demande faite auprès du SMICTOM pour améliorer l'entrée et la sortie de la déchèterie, ce dernier informe qu'une mission de maîtrise d'œuvre pour procéder à des aménagements dans les déchèteries a été confiée à ANETAME Ingénierie. Les objectifs recherchés sont les suivants :

- fluidifier et sécuriser la circulation
- faciliter l'utilisation du suivi des entrants pour les usagers
- sécuriser le fonctionnement de la barrière d'entrée

Compte tenu des délais d'études et de consultations des entreprises, les travaux en déchèterie de Benfeld sont programmés en janvier et février 2015.

6) Contournement de Benfeld

Suite au courrier du 12 juin 2014 adressé conjointement par la Communauté de Communes et la ville pour engager les études indispensables pour dégager une solution optimale en vue d'améliorer la circulation sur la RD 5 dans la traversée de Benfeld, ce dernier a apporté une réponse en date du 8 août 2014.

Il confirme, que compte tenu des contraintes d'ores et déjà identifiées sur ce secteur, les autorisations administratives seront longues et difficiles à obtenir.

Par ailleurs, cette infrastructure n'est pas inscrite au Schéma Routier Départemental et ne répond pas aux critères restrictifs pour envisager une déviation, qui peut toutefois relever d'une initiative intercommunale ou communale.

Il confirme également, que compte tenu de la complexité de ce dossier, le Conseil Général pourra nous accompagner dans le déroulement de ces études par le biais de l'UTAT de Sélestat.

2) Décisions prises par le maire en matière de droit de préemption urbain :

Aucune préemption n'a été effectuée pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes, à savoir :

- Monsieur Bruno PLATEL et Mme Angélique WASTIAUX, pour une maison d'habitation, sise 38 rue Rohan
- SCI Carrefour de Benfeld, représenté par M Dany BECKER, pour un bâtiment industriel, sis 2 rue de Suède
- Monsieur Yvan TAN-HOO, pour une maison d'habitation, sise 4 faubourg du Rhin
- M et Mme Arthur GRUCKERT, pour une maison d'habitation, sise 3 rue de Lisbonne,

- M et Mme François ARNOLD, pour une maison d'habitation, sise 4 rue du Bernstein,
- SCI ISALAUUR, pour 2 emplacements de stationnement, 14 rue du faubourg de Strasbourg
- SCCV FIRST PARK, pour un lot de copropriété industrielle, sis rue du Portugal
- Monsieur Frédéric SCARPITTA (pour ½), pour un immeuble bâti, sis 18 A rue de Sélestat,
- SCI ISALAUUR, pour un appartement, sis 26 B, rue du Faubourg du Rhin
- Monsieur Thomas GOERGER, pour un lot de copropriété, sis 47 A faubourg du Rhin
- Monsieur et Madame Kaiss MARISSA, pour un lot de copropriété, sis 23 avenue de la Gare, Cour des Etoiles
- Les conjoints Andrée FREPPEL, pour une maison d'habitation, sise 3, rue du Feldgiessen

Dans le cadre de la consultation effectuée sous forme de MAPA pour les travaux de peinture à réaliser à l'École Rohan en 2014, l'offre de l'entreprise ci-après a été retenue :

- Peinture KAROTSCH, rue de Strasbourg 67230 BENFELD, pour un montant annuel de 10 118,28 € HT

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2014

Aucune observation écrite n'étant parvenue en mairie et aucune autre n'étant formulée en séance le procès-verbal de la séance du 20 juin 2014 est **adopté** par 27 voix pour et 1 abstention (Christian JAEG)

4) AFFAIRES D'URBANISME ET TRAVAUX

a) Rapport annuel 2013 d'Electricité de Strasbourg

Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint, rappelle à l'Assemblée qu'Electricité de Strasbourg, s'est engagée, conformément aux dispositions du contrat de concession, de transmettre chaque année à la commune un rapport relatant son activité sur notre territoire
L'objectif de ce rapport est d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu au titre de cette concession et plus particulièrement les investissements spécifiques et les coûts engagés sur le territoire de la commune

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avoir entendu les explications de Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2013 sur le contrat de concession de distribution d'énergie électrique à Benfeld, dont chaque conseiller municipal a été destinataire

prend acte

du rapport annuel d'activité de l'année 2013 d'Electricité de Strasbourg pour la distribution d'énergie électrique

Monsieur Christian JAEG fait savoir qu'il y a eu 4 coupures de courant en 2014, notamment dans son quartier. Il demande de rendre attentif le concessionnaire aux conséquences sur les clients et notamment les professionnels. Il s'interroge sur la vétusté du réseau. Après avoir donné les explications sur les diverses coupures intervenues, le maire lui donne acte et transmettra au concessionnaire.

b) Acquisition de la parcelle Section AC N°185/119

Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint rappelle que par déclaration d'intention d'aliéner du 20 mars 2014, la SNC Léon LOEB et Cie, représentée par Monsieur Raymond LOEB, sous couvert de Maître Laurent WEHRLE, a informé la commune de la cession de la parcelle cadastrée Section AC N° 185/119, d'une contenance de 186 m², sise 8 rue des Bouchers, mitoyenne avec la place de la Dîme.

Le prix de vente a été fixé à 22 500 €, frais d'agence et de notaire en sus.

Par avis du 16 avril 2014, la Direction régionale des Finances Publiques, service du domaine, a estimé que le prix proposé à la cession étant conforme à la valeur du bien, soit 22 500 €.

Par notification du 15 mai 2014, dans le cadre de ses compétences, le maire a fait valeur son droit de préemption sur ce bien pour une valeur de 22 500 € frais d'agence de 5 000 €, compris.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint,

vu la notification de préemption en date du 15 mai 2014 et son acceptation par le vendeur

vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 septembre 2014,

autorise

le maire à signer l'acte de vente à intervenir par devant Maître Laurent WEHRLE, notaire à Benfeld, entre la SNC Léon LOEB et la ville de Benfeld, sur

la base d'un prix de 22 500 € (vingt deux mille cinq cent euros), frais de notaire en sus.

Ce terrain est destiné à l'agrandissement du parking de la place de la Dîme

adopté à l'unanimité

c) Renouvellement des baux de chasse : 2015-2024 :

consultation des propriétaires, affectation du produit et désignation des membres de la commission communale

Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint, expose au conseil municipal que selon l'article L. 429-13 du Code de l'Environnement, la décision relative à l'affectation du produit de la chasse peut être prise dans le cadre d'une consultation écrite des propriétaires intéressés, soit dans le cadre d'une réunion de ces derniers.

L'article 7 de l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014, définissant le cahier des charges type relatif à la période de location du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024, a précisé qu'il appartient au conseil municipal de décider du mode de consultation des propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit du fermage.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint,

vu l'avis favorable de la commission des travaux et de la forêt du 4 septembre 2014,

décide

de consulter les propriétaires fonciers ayant à se prononcer sur l'affectation du produit de la location de la chasse par écrit,

d'affecter le produit de la location à hauteur de 40% au paiement des cotisations d'assurance-accidents agricoles et le solde à l'entretien des chemins ruraux, y compris pour celui provenant des terrains communaux

Monsieur Christian JAEG sollicite une répartition différente, notamment une affectation plus importante à l'entretien des chemins ruraux

charge

le maire d'organiser la consultation

désigne

Messieurs Bernard BOUTONNET et Frédéric OSTERTAG, comme représentants du conseil municipal dans la commission consultative communale de la chasse, instaurée conformément aux dispositions de l'article 8 du cahier des charges

adopté à l'unanimité

d) Renouvellement de l'adhésion au PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées)

Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint, informe l'Assemblée des objectifs du Plan Européen des Forêts Certifiées, qui a été mis en place pour assurer une réflexion commune et globale de tous les acteurs de la filière bois en vue d'un développement harmonieux des forêts et la garantie d'une commercialisation des produits dans de bonnes conditions. La Ville de Benfeld a adhéré à ce programme par délibération du 24 janvier 2004 pour la période 2004-2008, adhésion renouvelée par délibération du 7 octobre 2008.

Il expose ensuite les différents avantages de la certification PEFC, notamment la gestion concertée des forêts communales, la préservation d'un patrimoine commun, une réponse aux usagers de la forêt, une convergence de vues, de pratiques et d'objectifs, dans le cadre d'orientations de gestion définies en commun avec l'ONF pour assurer la gestion durables des forêts communales et en améliorer la qualité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré,

après avoir entendu les explications de Monsieur Bernard BOUTONNET, maire-adjoint,

vu l'intérêt qu'il y a pour la Ville de Benfeld d'adhérer au système de certification PEFC pour le développement et la gestion de sa forêt,

vu l'avis favorable de la commission des travaux et de la forêt du 3 septembre 2014,

décide

de renouveler son adhésion au PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées).

La durée d'adhésion est fixée à 5 ans pour un coût total de 140,10 € (20 € de frais de dossier, 20 € de cotisation nationale et 0,65 € par hectare de forêt pour 5 années) pour une superficie forestière de 154 hectares.

adopté à l'unanimité

5) AFFAIRES FINANCIERES

a) Ecole de musique, de danse et de théâtre : frais d'écologie et rémunération des professeurs

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, informe l'Assemblée que pour l'année scolaire 2013/2014, le directeur de l'école propose de maintenir les taux horaires de rémunération des professeurs, sur la base de la situation individuelle de chacun (selon son ancienneté et son agrément), de maintenir les frais de déplacement et d'appliquer les tarifs ci-après pour les frais d'écologie.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

vu les propositions du directeur de l'école de musique

vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 septembre 2014

décide

d'appliquer pour l'année scolaire 2014/2015 les tarifs horaires des professeurs et les frais d'écolage comme suit :

Rémunération des professeurs :

taux horaire	17,50 € (majoré selon tableau joint)
indemnité kilométrique	0,20 €

Frais d'écolage trimestriels :

- initiation musicale :	73 € (72 € en 2013)
- solfège, formation musicale :	68 € (67 € en 2013)
- instrument à vent, batterie :	119 € (117 € en 2013)
- piano, violon, guitare, orgue :	139 € (137 € en 2013)
- tarif adulte ou instrument seul :	107 € (105 € en 2013)

Une réduction de 20 € pour le 2^{ème} enfant d'une même famille et de 30,00 € pour le 3^{ème} s'appliquerait.

décide

d'appliquer pour l'année scolaire 2014/2015 les tarifs horaires des professeurs et les frais d'écolage pour l'école de danse comme suit :

Rémunération des professeurs :

taux horaire	26,00 €
indemnité kilométrique	0,20 €

Frais d'écolage trimestriels enfants : 71,00 € (70 € en 2013)

Frais d'écolage adultes : 82,00 € (80 € en 2013)

Une réduction de 20 € pour le 2^{ème} enfant d'une même famille et de 30 € pour le 3^{ème} s'appliquerait.

Par ailleurs, une majoration de 10 % pour les élèves extérieurs à Benfeld sera appliquée

Une réduction de 20 € par enfant inscrit à l'école de musique et l'école de danse pour la même année scolaire s'appliquera.

décide

d'appliquer pour l'année scolaire 2014/2015 les tarifs horaires des professeurs et les frais d'écolage pour l'école de théâtre comme suit :

Rémunération des professeurs :	
taux horaire	26,00 €
indemnité kilométrique	0,20 €
Frais d'écolage adultes :	67,00 € (65 € en 2013)

adopté à l'unanimité

b) Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint, rappelle à l'assemblée que par délibération du 9 octobre 2012 le conseil municipal avait autorisé le maire à procéder à l'ouverture d'un crédit de trésorerie, d'un montant de 500 000 €, renouvelée en 2013 pour le même montant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-Marc SAAS, maire-adjoint,

après avoir pris connaissance des différentes offres proposées,

vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 septembre 2014,

compte tenu de la nécessité de maintenir un crédit de trésorerie pour faire face à d'éventuels besoins de fonds et assurer une souplesse de gestion,

décide

de renouveler la ligne de trésorerie en retenant la proposition du Crédit Agricole Alsace Vosges, dans les conditions prévues au projet de convention, indexée sur l'EURIBOR 3 mois, assorti d'une marge de 1,50% et d'une commission d'engagement de 0,20%, soit un montant de 1 000 €, ainsi que des frais de dossier de 0,10%. Par contre, aucune commission de non-utilisation ne s'applique.

autorise

le maire à signer la convention à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat pour un montant de 500 000 € (cinq cent mille euros)

adopté par 26 voix pour (2 abstentions Christian JAEG
et Frédéric OSTERTATG)

6) RAPPORT DES COMMISSIONS

Monsieur Louis ZOBEIDE informe l'assemblée des diverses manifestations prévues prochainement, à savoir :

- le pique-nique citoyen le dimanche 14 septembre à la Villa Jaeger
- la journée de sensibilisation à la propreté des lieux publics le dimanche 21 septembre (en même temps que la manifestation des voitures anciennes). Il présente l'affiche élaborée en ce sens par les différents partenaires
- la remise des prix des maisons fleuries le vendredi 17 octobre dans le cadre des journées d'Octobre

Une réunion avec les services de la gendarmerie, un représentant d'OPUS 67 et la municipalité a été organisée le 30 juillet à l'école maternelle des Vosges avec les riverains de la rue du Hohwald

Le radar pédagogique a été installé dans la rue Rohan le 3 septembre dans le sens Ouest Est.

Il rappelle également que les ASVP vont être sollicités à nouveau pour faire respecter les arrêtes de stationnement, tant au centre ville que dans le secteur de la gare.

Il donne également lecture des dispositions règlementaires prises dans la rue de Luxembourg (depuis la rentrée 2013) pour assurer la sécurité des collégiens la sortie des cours suite au chantier de construction, dont il est malheureusement difficile de faire respecter l'application, notamment par les parents

Mme Nathalie GARBACIAK présente les effectifs scolaires à la rentrée de septembre qui s'établissent comme suit :

- 604 élèves en élémentaires, dont 385 en primaire et 219 en maternelle
- 713 élèves au collège
- 50 élèves à l'Institut Mertian

Pour ce qui est de l'accueil dans le cadre des NAP (nouvelles activités périscolaires) 37 enfants au total sont inscrits représentant à peine de 6% de l'effectif

La rentrée s'est effectuée dans de bonnes conditions, à la satisfaction des directrices qui remercient le personnel communal pour son investissement.

Mme Mona PAJOLE rend compte de la dernière réunion de la commission administrative du CCAS du 26 juin 2014, lors de laquelle ont été installés les nouveaux membres (en plus des représentants du conseil municipal), à savoir : Mmes Marie-Thérèse SCHMITT au titre des associations de handicapés, Stéphanie BODILIS, au titre des associations familiales, Emile UHL, pour les personnes âgées, Marie-France SCHNEIDER pour CARITAS Alsace et MM François SAETTEL pour les organismes d'insertion et Pierre LINDECKERT au titre des associations caritatives.

Les compétences et le fonctionnement du CCAS ont été présentés à la commission, de même qu'un bilan des distributions de la Banque Alimentaire en 2013-2014 et les secours accordés depuis la dernière séance.

Mme Lucienne GILG, vice-présidente de la communauté des communes, informe que dans le cadre de l'opération « vergers » menée conjointement par les communautés de communes du Rhin et de Benfeld, un sentier d'interprétation a été mis en place sur la commune de Rossfeld.

Ce circuit de découverte d'environ 3 km, appelé « les secrets du verger », se compose de 7 panneaux explicatifs sur le fonctionnement et l'utilité des vergers. En parallèle une exposition itinérante « ça butine au verger » est installée à l'atelier de jus de fruits de Rossfeld.

Cette exposition, très ludique et instructive à la fois, facile à monter, peut être utilisée dans les écoles dans le cadre d'un projet pédagogique ou d'une exposition.

Le circuit de découverte et l'exposition itinérante ont été réalisés avec l'aide des arboriculteurs, des apiculteurs et des élèves de la classe de CM1 et CM2 de Rossfeld.

Les conseillers sont invités à découvrir ces deux réalisations

En fin de séance, Madame Christine VAUTIER informe que le mot du groupe « une nouvelle dynamique pour Benfeld » n'a pas été publié dans le dernier Benfeld.com, alors qu'il avait été adressé en temps et en heure à l'adjoint concerné. Ce document ne serait jamais arrivé à son destinataire et afin d'éviter de tels désagréments, il est demandé d'adresser les courriers et demandes en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h10.